

C05.90 Stage-s

Important

Pour des raisons d'organisation, aucune permission ne sera accordée pour un stage si l'élève n'est pas inscrit à l'activité "Stage"

Avant le stage

1. L'élève doit rechercher un stage en collaboration avec l'orientation professionnelle.
2. L'élève doit compléter le guide de stage qu'il peut obtenir à l'orientation professionnelle.
3. L'élève récolte les signatures nécessaires sur la page centrale du guide de stage (stagiaire, parents, orientation professionnelle, maître de classe).
4. L'élève présente le guide de stage au bureau des adjoints pour demander la permission de quitter l'école. Un membre de la direction signe le carnet de stage. Le carnet de stage signé fait office de permission.

Durant la semaine des Riaz'thlon

Si un stage n'a pas pu être organisé, l'élève se présente à la permanence des Riaz'thlon.